

Magny les Hameaux, le 21 mai 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Mai 2019

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 20 Mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à Magny les Hameaux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **A APPROUVÉ** le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 Mars 2018.
- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs entre la Commune de Magny-les-Hameaux et le CLOS pour l'année 2019 prévoyant le versement d'une subvention de fonctionnement de 78 805 €, **ET A DIT** que les crédits sont prévus au budget 2019.
- **A DÉCIDÉ** d'accorder une subvention complémentaire de 7 200 euros au CLOS, **ET A DIT** que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2019 au compte 6748.
- **A FIXÉ** le maintien des montants de la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques pour les communes du canton de Chevreuse à 488 euros pour les élèves des écoles élémentaires et à 973 euros pour les élèves des écoles maternelles pour l'année scolaire 2018/2019.
- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer les lots 1, 2, 3, 4 et 5 du marché « Travaux d'aménagement des espaces sportifs et de loisirs de la Plaine de Chevincourt » suivant un marché à procédure adaptée avec :

N° et désignation du lot	Entreprise attributaire	Montant HT et TTC
Lot n°1 : Terrassement, revêtements, terrain de football, athlétisme, clôture et VRD.	AGILIS (84250 LE THOR)	1 736 266,01 € HT soit 2 083 519,21 € TTC
Lot n°2 : Eclairage	CITEOS – SDEL TRAVAUX EXTERIEURS IDF (91177 VIRY-CHATILLON)	99 146,60 € HT soit 118 975,92 € TTC
Lot n°3 : Golf parcours 3 trous	GREEN SHAPING (59470 WORMHOUT)	230 398,01 € HT soit 276 477,62 € TTC
Lot n°4 : Jeux pour enfants, fitness, street workout et mobilier	GOGY (95500 GONESSE)	218 710 € HT soit 262 452 € TTC
Lot n°5 : Paysage	AGILIS (84250 LE THOR)	75 900,80 € HT soit 91 080,96 € TTC

ET A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la passation et à l'exécution des lots 1, 2, 3, 4 et 5 (y compris les avenants), après avis de la Commission ad'hoc,

ET A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents relatif à la délivrance d'un permis d'aménager pour les travaux d'aménagement des espaces sportifs et de loisirs sur la plaine de Chevincourt.

ET A AUTORISÉ Monsieur le Maire à demander aux contributeurs financiers une autorisation de commencement des travaux préalablement à la notification des subventions

- **A APPROUVÉ** le principe de l'implantation d'un Pôle de recherche et d'innovation au cœur de Paris Saclay dédié à la recherche et l'innovation notamment sur le site du Mérantais à Magny-les-Hameaux,

ET A AFFIRMÉ sa volonté à ce que soient engagées les études et la réflexion autour de la concrétisation d'une telle structure de référence,

ET A DEMANDÉ au Président de prendre toute disposition en faveur de cette démarche, notamment en se rapprochant des acteurs de l'innovation partageant l'ambition de ce projet,

ET A APPROUVÉ les objectifs suivants :

- Confirmer de manière concrète la nature stratégique du site du Mérantais, qui ouvre directement Saint-Quentin-en-Yvelines sur le Plateau de Saclay tout en bénéficiant d'équipements structurants et de grands projets de mobilité,
- Conférer à ce site un rayonnement à la hauteur de sa vocation à travers sa mutation en un Parc d'activité unique dédié à l'innovation, et particulièrement dans le domaine du vieillissement et de la lutte contre la dépendance,
- Créer une polarité porteuse de développement et de valeur ajoutée,
- Valoriser les services existants du Domaine de la solitude en les intégrant au sein d'un ensemble consacré aux nouvelles pratiques et solutions innovantes,
- Utiliser le potentiel des autres équipements existants, dont la Ferme du Mérantais, en leur conférant une nouvelle destination propre à servir l'émergence d'un tel Cluster,
- Saisir l'opportunité de la constructibilité foncière inexploitée de manière à accueillir les acteurs de l'innovation sur une plateforme de dimension opportune,
- Conserver et protéger l'environnement remarquable du site, non seulement compatible avec le projet mais se présentant comme un de ses atouts d'attractivité.

Le Maire
Bertrand HOUILLON



PS. Le registre des délibérations est à la disposition des personnes qui souhaiteraient le consulter, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie Centrale.